

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 20 AOÛT 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Maisoncelles-du-Maine le trente août deux mil vingt et un à vingt heures.

### ORDRE DU JOUR :

- 1 - Révision tarifs salle polyvalente année 2022
- 2 - Voirie impasse des Ormeaux
- 3 - Dossier terrain à lotir
- 4 - Prêt Agilor pour taille haie
- 5 - Délibération pour remboursement caisse des écoles du Bignon
- 6 - Commerce
- 7 - Remplacement table de pique-nique

### QUESTIONS DIVERSES

### SÉANCE DU 30 AOÛT 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire.

**Etaient présents :** M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. François BERSON, M. Baptiste SOUTON, Mme Sylvie GUIARD, M. Gabriel DRONY, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR,

**Etaient absentes excusées :** Mme Laurence COLLET (a donné procuration à M. Gabriel DRONY), Mme Lauriane CAUCHON (a donnée procuration à M. Michel BOURGEAIS).

**Secrétaire de séance :** M. Jürgen VERLEUR

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 08 JUILLET 2021 a été approuvé à l'unanimité.

### **1 - RÉVISION TARIFS SALLE POLYVALENTE ANNÉE 2022**

Les membres du Conseil Municipal décident de revoir, comme chaque année, les tarifs de location de la salle polyvalente. Après délibération, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs de location pour l'année 2022. Seront appliqués à compter du 01 janvier 2022, les tarifs suivants :

	ETE (du 18/05 au 10/10)		HIVER (du 11/10 au 17/05)	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS
SALLE + CUISINE	229.00 €	316.00 €	262.00 €	355.00 €
2 JOURS CONSECUTIFS	308.00 €	398.00 €	378.00 €	465.00 €
SALLE SANS CUISINE	172.00 €	227.00 €	212.00 €	259.00 €
VIN D'HONNEUR	142.00 €	183.00 €	152.00 €	204,00 €
SOIREE SAINT SYLVESTRE			384.00 €	486.00 €
SOIREE ST SYLV+LENDEMAIN			491.00 €	592.00 €
	TARIF UNIQUE			
REUNION FAMILLE (sépulture)	77.00 €			
MENAGE – par heure en plus	52.00 €			

## **ARRHES POUR CONFIRMATION DE RÉSERVATION SALLE POLYVALENTE**

Pour l'année 2022, le Conseil municipal reconduit le versement d'arrhes pour confirmer la réservation de la salle polyvalente, pour un montant de 97.00 euros.

## **LOCATION DES TABLES ET CHAISES DE LA SALLE POLYVALENTE - ANNÉE 2020**

Les membres du Conseil Municipal reconduisent les locations des tables et chaises de la salle polyvalente, seulement aux personnes morales ou physiques de la commune.

Tarif, à compter du 01 janvier 2022 :

\* 0.67 € par chaise

\* 2.77 € par table

En cas de détérioration, le montant facturé sera de 13.50 € par chaise et 51.01 € par table.

L'utilisation de la salle pour des rassemblements est désormais possible. Son accès est réservé aux personnes munis d'un passe sanitaire, le contrôle restant à la charge de l'organisateur de la manifestation.

## **2 - VOIRIE IMPASSE DES ORMEAUX**

Lors de la précédente réunion de conseil, il a été évoqué les travaux d'abaissement des trottoirs sur les entrées de garage dans l'impasse des Ormeaux.

Le devis reçu (S.N.T.P. SALMON : 7 833.60€) étant trop élevé, Monsieur Testier a fait une demande auprès de deux nouvelles sociétés. : le devis de la société CHAPRON est de 5 331.60€ et celui de la société L'EMPREINTE est de 4 760.04€.

Cependant, il est à rappeler que la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a un groupement de bons de commandes concernant les réfections de voirie sur le territoire avec la société CHAPRON.

Mme DAUVEL s'étant retiré, les membres du conseil ont voté (12 pour et 1 abstention) pour la réalisation des travaux et retiennent la société CHAPRON en demandant que le tarif soit renégocié et de voir les délais possibles de réalisation des travaux.

## **3 - DOSSIER TERRAIN A LOTIR**

Monsieur le Maire informe les membres que la signature de l'achat de la parcelle A N°273 est prévue le vendredi 17 septembre chez le notaire.

Après ce document acté, nous demanderons à la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez de préparer l'appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'études pour le lancement du lotissement.

Par ailleurs, après désistement d'un futur acquéreur, les deux parcelles près du cimetière sont à nouveaux disponibles à la vente.

## **4 - PRÊT AGILOR POUR TAILLE HAIE**

La délibération prise lors de la réunion de conseil du 31 mai 2021, concernant l'acquisition d'un taille haie, ne convient pas à la banque de prêt. Nous devons changer les termes de cette délibération.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent de modifier les termes de la délibération n°2021-028 et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **5 - DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT CAISSE DES ÉCOLES DU BIGNON**

Lors de la réunion de conseil du 31 mai 2021, les membres avaient été informés que l'on offrirait une clé USB aux élèves de CM2 quittant le R.P.I. pour le collège. La facture étant au nom du compte OCCE de l'école publique La Bignone, une délibération doit être prise pour le remboursement de cet achat qui s'élève à 84.32€ correspondant aux 8 élèves maisoncellois.

Après délibération et à l'unanimité, les membres acceptent de verser une participation à hauteur de 84.32€ à l'OCCE de l'école publique La Bignone et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

## **6 - COMMERCE**

Monsieur le Maire informe que deux visites ont eu lieu courant l'été pour une éventuelle reprise du commerce. A ce jour, seul un des deux serait peut être intéressé, réponse courant octobre. Au vu de la vétusté des locaux et les montants envisagés par le conseil municipal précédent pour la rénovation du site, le conseil s'interroge toujours sur le devenir des locaux. Une décision devrait être prise pour la fin de l'année.

## **7 - REMPLACEMENT TABLE PIQUE-NIQUE**

Une demande de devis a été effectuée pour une commande d'une table autour du plan d'eau car elle était très détériorée. Celui retenu est auprès de la société Espace Terrena pour un montant de 179.00€TTC.

Après délibération, les membres du Conseil municipal acceptent ce devis et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Activité Tai Chi**

Les cours de Tai Chi vont reprendre début septembre. Le conseil donne l'accord pour l'utilisation de la salle polyvalente et en précisera à l'organisateur les conditions d'utilisation relative au passe sanitaire.

### **2 - Rentrée scolaire**

Une partie du matériel informatique est installée dans les classes. Les ordinateurs seront livrés ultérieurement.

Monsieur le Maire informe qu'une porte ouverte a eu lieu le lundi 30 août 2021 pour la nouvelle classe CP/CE avec présentation de la nouvelle enseignante Mme LE COAT Graziella.

### **3 - Travaux club house**

Monsieur le Maire rappelle que la première réunion de chantier aura lieu le lundi 06 septembre à 16h avec la présence de tous les corps de métier.

### **4 - Application Intra-Muros**

Elle sera opérationnelle courant septembre.

Prochaines réunions :

- Commission communication : mardi 14 septembre à 19h
- Commission Vie associative : lundi 04 septembre
- Commission bâtiments - Illuminations : mercredi 08 septembre à 19h

Séance levée à 21h15